

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1206

présenté par
M. Alfandari

ARTICLE 6 BIS

À la deuxième phrase de l'alinéa 14, substituer au mot :

« technico-économique »

les mots :

« technique et économique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.